

FOIRE AUX QUESTIONS

FINANCEMENT DE LA FORMATION

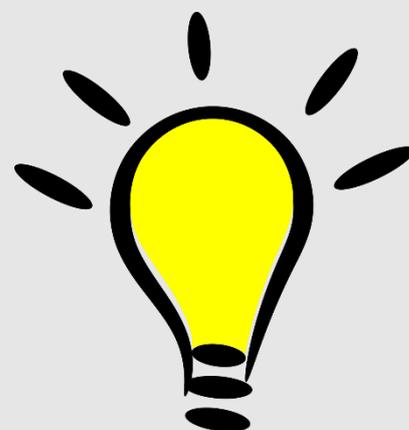
AIDES FINANCIERES

TROUVER UN LOGEMENT

SE RESTAURER

VENIR A L'IRTESS

ASSOCIATION ETUDIANTE





FOIRE AUX QUESTIONS



FINANCEMENT DE LA FORMATION- *page 2*

AIDES FINANCIERES- *page 5*

TROUVER UN LOGEMENT- *page 7*

SE RESTAURER- *page 10*

VENIR A L'IRTESS- *page 14*

ASSOCIATION ETUDIANTE- *page 16*



FOIRE AUX QUESTIONS

A large black silhouette of a money bag with a drawstring top, serving as a background for the first two text blocks.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

AIDES FINANCIERES

A large black silhouette of a hand holding a stack of money, serving as a background for the third text block.

REMUNERATION



FOIRE AUX QUESTIONS



Comment est financée ma formation ?

- ❖ Par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté si vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi
- ❖ Par votre employeur, l'OPCO, TRANSITIONS PRO, l'ANFH ou tout autre organisme de financement si vous êtes salarié
- ❖ Par votre futur employeur si vous signez un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation
- ❖ Par vous-même si s'agit d'un financement personnel

Quels sont les tarifs de la formation ?

FRAIS D'INSCRIPTION : 182€ : ASS/ES/EJE/ETS 197€ : ME/TISF

FRAIS DE SCOLARITE : 375€ : ASS/ES/EJE/ETS/ME/TISF

- ❖ Si vous êtes **étudiant en formation initiale**, vous devrez vous acquitter des frais d'inscription et de scolarité
- ❖ Si vous êtes **demandeur d'emploi**, vous devrez régler les frais d'inscription et de scolarité
- ❖ Si vous êtes **apprenti**, les frais d'inscription sont pris en charge par votre employeur (pas de frais de scolarité)
- ❖ Si vous êtes **salarié**, les frais d'inscription sont pris en charge par votre employeur ou l'organisme financeur (pas de frais de scolarité)

CVEC : 103€ (tarif 2024) Uniquement pour les formations ASS/ES/EJE/ETS

- ❖ Si vous êtes **étudiant en formation initiale ou en apprentissage**, vous devez vous acquitter de la CVEC
- ❖ Si vous êtes **étudiant en formation initiale ou en apprentissage, et considéré boursier**, vous pourrez être exonéré/remboursé de la CVEC
- ❖ Si vous êtes **demandeur d'emploi stagiaire de la formation professionnelle**, vous pourrez être exonéré/remboursé de la CVEC
- ❖ Si vous êtes **salarié**, vous n'êtes pas concerné par la CVEC



FOIRE AUX QUESTIONS



Qu'est-ce que la CVEC ?

La loi 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, oblige tout étudiant en formation initiale à s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus pour s'inscrire dans un établissement supérieur.

Dès que vous avez reçu la confirmation d'admission à l'IRTESS, si vous entrez en formation de niveau 6 (ASS/ES/EJE/ETS), vous devrez vous acquitter de la CVEC via <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> afin de finaliser votre inscription.



FOIRE AUX QUESTIONS



Puis-je demander une bourse, une rémunération ou une aide ?

❖ BOURSE SANITAIRE ET SOCIAL

Apprenants de l'IRTESS, vous relevez du secteur sanitaire et social et n'êtes pas concerné par les bourses du CROUS. Une bourse peut vous être accordée par la Région Bourgogne Franche Comté. Les critères d'attribution sont les mêmes que pour les bourses du CROUS.

Pour connaître les conditions d'attribution et effectuer une simulation en ligne, connectez-vous sur le site du Conseil régional :

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Contact : formationsanitairesociale@bourgognefranchecomte.fr

03.80.44.41.27

Période de dépôt en ligne : mi-avril 2025 à mi-octobre 2025

❖ FRANCE TRAVAIL

Contactez France Travail si vous avez des droits d'indemnisation (AREF).

❖ AIDES COMPLEMENTAIRES

- Bourse municipale de Dijon : pour les étudiants aux revenus modestes et habitant à Dijon depuis au moins 3 ans. Inscriptions dès le 1^{er} septembre 2024 sur <https://www.dijon.fr/>

N'hésitez pas à contacter votre mairie pour connaître les bourses disponibles !

- Le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Secours Populaire peuvent prendre en charge les frais de sélection en fonction de votre situation.
- Dossier d'aide ponctuelle à déposer à la Région ou au Département
- Le FNAU (fond national d'aide d'urgence) est [une aide financière du Crous](#) s'adressant aux étudiants en difficultés.
- Les étudiants peuvent faire une demande d'aide ponctuelle à la mobilité CROUS sur des stages d'au moins deux mois. Sa demande est instruite au niveau de service social, une commission par semaine. Vous devrez vous inscrire sur messervices.etudiants.fr pour en faire la demande.



FOIRE AUX QUESTIONS



- Demander un accompagnement par une Assistante sociale :
-du CROUS : <https://www.crous-bfc.fr/social-et-accompagnement/service-social/>
-de la Mission Locale : 03 80 44 91 44

- Vous avez 18 ans ? Bénéficiez du crédit pass culture de 300€ à dépenser durant 2 ans.
- Vous avez - de 30 ans ? Demandez la carte Avantages Jeunes (10€) pour bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne.
- Pour tous les étudiants : demander la carte culture de la Ville de Dijon (5€) pour bénéficier de tarifs exceptionnels pour les spectacles, le cinéma, les festivals, le théâtre, les concerts, les expos

❖ WE CARE

Une appli mobile pour prendre soin de toi. Destinée au 18-25 ans, gratuite et disponible sur le [PlayStore](#) et sur l'[App Store](#)

❖ ETUCARE

Un programme numérique pour prendre soin de sa santé mentale quand on est étudiant : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/etucare-programme-sante-mentale-etudiant>

❖ DISPOSITIF SANTE PSY ETUDIANT

Les étudiants peuvent bénéficier de 12 séances gratuites maximum avec un psychologue partenaire du dispositif.

Vérifiez votre éligibilité sur : <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

❖ DISPOSITIF ETU' BIEN

Des étudiants relais, au service du bien-être de leurs pairs !

Le projet Étu'Bien s'inscrit dans une démarche de prévention primaire à destination d'étudiants confrontés à des difficultés diverses au moment de leur arrivée dans les études supérieures et/ou dans leur vie de jeunes adultes.

Plus d'info : etubien@chlcdijon.fr

<https://www.instagram.com/etubien21/>



FOIRE AUX QUESTIONS



TROUVER UN LOGEMENT



FOIRE AUX QUESTIONS



Où me loger ?

❖ CITE U'

Les résidences universitaires du CROUS sont situées sur le campus, à 10 min à pied de l'IRTESS.

Créez votre Dossier Social Etudiant afin de réserver une chambre ou un studio :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

❖ HEBERGEMENTS COURTS SEJOURS

Idéale pour les apprenants en alternance, la location de courte durée permet de réserver un logement pour une nuit, quelques jours, quelques semaines, voire quelques mois.

- Cité de l'alternance : <https://www.crous-bfc.fr/se-loger/je-cherche-un-logement/cite-de-lalternance/>
- Séjour d'1 nuit à 1 mois : bedandcrous.com
- FOYER URBANALIS : <https://www.urbanalis.fr/>

❖ RESIDENCES ETUDIANTES EN CENTRE VILLE

LES BELLES ANNEES : <https://www.lesbellesannees.com/residence-etudiante-dijon/>

STUDIOS OMEGA : <https://www.studiomega.fr/dijon>

RESIDENCE NEORESID « le Clos Morlot » : 06.26.93.68.30 dijon@neoresid.com

UXCO STUDENT : <https://www.uxco.com/>

LES ESTUDINES CHAMPOLLION-09 69 93 08 98

FOYER SAINT DOMINIQUE : 03 80 78 72 30

RESIDENCE SAINT EXUPERY : <https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/id-94-saint-exupery>

ACADEMIE DES DUCS : <https://www.logifac.fr/residence/les-academies-des-ducs/>

❖ ACTION LOGEMENT

Contactez notre partenaire ACTION LOGEMENT, pour accéder à leur offre de logement de longue et courte durée :

<https://www.actionlogement.fr/moment-de-vie/trouver-un-logement>



FOIRE AUX QUESTIONS



❖ AIDES AU LOGEMENT

ALLOCATION LOGEMENT : <https://www.caf.fr/>

AVANCE LOCA PASS : prêt à taux 0 pour financer le dépôt de garantie (caution) de votre logement. Conditions : <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

AIDE MOBILI JEUNE : de 10 à 100€/ mois de subvention de loyer (étudiants en contrat pro/apprentissage/salariés jusqu'à 30 ans uniquement) : <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

VISALE : Action Logement se prête garant gratuitement (étudiants entre 18 et 30 ans ; salariés de plus de 30 ans sous conditions) : <https://www.visale.fr/>

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL : pour les étudiants salariés, plus d'information : <https://www.actionlogement.fr/le-logement-social>

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : si vous rencontrez des difficultés qui fragilisent votre accès ou votre maintien dans un logement, conditions sur <https://www.actionlogement.fr/le-cil-pass-assistancer-0>



FOIRE AUX QUESTIONS



SE RESTAURER



FOIRE AUX QUESTIONS



Où se restaurer ?

❖ IRTESS

L'IRTESS ne propose pas de repas mais dispose d'un Foyer équipé de frigos et micro-ondes où les étudiants peuvent réchauffer leur repas.

Des distributeurs de boissons chaudes et froides, sandwiches, salades, box de pâtes et snacks sont également en libre-service.



❖ LES RESTO U'

Grâce à l'application IZLY, les étudiants concernés par la CVEC, auront accès aux restaurants universitaires, pour leur repas du midi et du soir, situés sur le campus dijonnais, à 10 min à pied de l'IRTESS : <https://www.izly.fr/>

Un repas coûte 3,30€.

IZLY se présente sous la forme d'un compte en ligne qui, après avoir été activé, permet de payer sur le campus avec son smartphone : via l'application mobile (disponible sur l'Appstore ou Google Play), cliquez sur "Payer" pour générer un QR code que vous présentez en caisse, valable pour un ticket de caisse durant un laps de temps précis ;

Les étudiants boursiers ou en situation précaire peuvent profiter du repas à 1€ (Plus d'infos : <https://www.lescrous.fr/2024/09/comment-beneficier-du-repas-crous-a-1e/>)

ATTENTION ! Pour profiter des repas à 1€ il faut payer avec votre compte [izly](https://www.izly.fr/). Il est impossible d'avoir un repas à 1€ en payant en espèces ou en carte bancaire.

Les étudiants de l'IRTESS non concernés par la CVEC peuvent également manger aux RESTO U' au tarif de 9,58€.

RESTO U' MONTMUZARD : 8B recteur Marcel Bouchard

RESTO U' MANSART : 94 bvd Mansart



FOIRE AUX QUESTIONS



❖ LES CAFET'

D'autres points de restauration ouverts de 11h30 à 13h30 sont disponibles sur le campus :

Cafet' Droit-Lettres : 4 bvd Gabriel

Cafet' Gabriel : 6 bvd Gabriel

Cafet'IUT : 7 bvd du Dr Petitjean

Cafet'Mansart : 94 bvd Mansart

Cafet' STAPS : 19 allée des stades universitaires

Café de l'Atheneum : Esplanade Erasme

❖ MISS COOKIES COFFEE

Situé à l'arrêt de Tram 1 CHU Hôpitaux, à 2 min de l'Irtess. Formule étudiante proposée.



❖ CAFETERIA DU CHU

A la cafeteria du Hall A de l'hôpital François Mitterrand (sous le self) : ouverte de 11h45 à 14h30 : vente à emporter ou sur place de sandwiches, salades, laitages, pâtisseries et boissons chaudes et froides.

❖ LES FOOD TRUCKS

Crous'ty Truck : le Food Truck du CROUS de Dijon, reste présent chaque midi sur l'Esplanade Erasme

O' Resto : le mardi et mercredi sur l'Esplanade Erasme

Ze Tacos /Foodies/ B comme Burgui/O'RESTO : devant l'ESIREM



FOIRE AUX QUESTIONS



Crêpe à l'envie : Lundi et vendredi sur le parking de la maternité du CHU

Foodies : Tous les mercredis devant le CHU, derrière l'arrêt de TRAM

❖ AUTRES SITES DE RESTAURATION

Vous trouverez également des Fast Food et des boulangeries tout autour du campus. Intermarché et le centre commercial Grand Quétigny sont situés à proximité de l'IRTESS.



FOIRE AUX QUESTIONS





FOIRE AUX QUESTIONS



Comment venir à l'IRTESS ?

❖ EN TRANSPORT EN COMMUN

L'IRTESS est accessible via le TRAM 1 ou le bus L3 depuis la gare, arrêt CHU-Hopitaux. Le bus L5, accessible depuis la Gare, Darcy et la place Wilson, dessert le campus de Dijon.

Pour vous informer sur les lignes de bus et tram : <https://www.divia.fr/bus-tram>

❖ EN 2 ROUES

De nombreuses stations *DiviaVélo* sont accessibles (République, Darcy, Wilson, Auditorium ou encore Parc des Sports).

Un Divia Vélo Park est disponible à l'arrêt CHU afin de stationner votre vélo dans un abri sécurisé.

Vous pouvez également stationner votre vélo ou trottinette à l'espace prévu à cet effet à l'entrée de l'IRTESS.



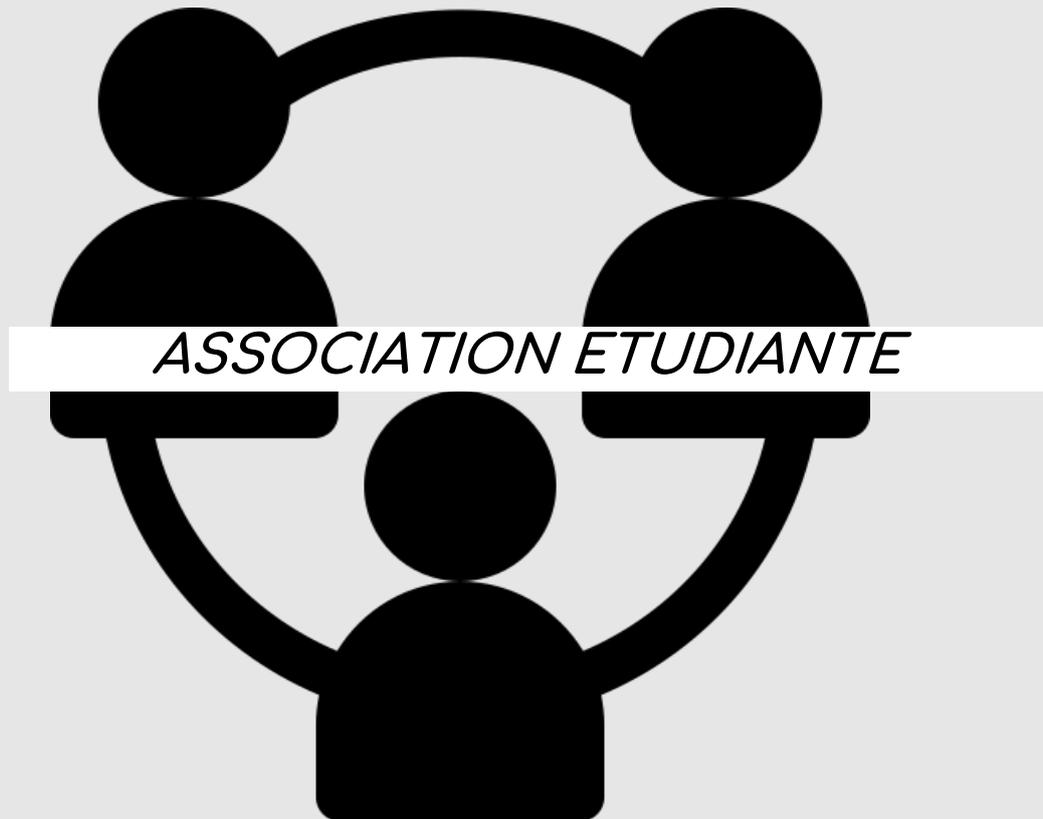
❖ EN VOITURE

Le parking de l'IRTESS est réservé au personnel et aux intervenants extérieurs.

L'usage des parkings-relais Mirande (face au CREPS) et Mazen-Sully est recommandé.



FOIRE AUX QUESTIONS





FOIRE AUX QUESTIONS



*L'association des
apprenants de
l'IRTESS ?*

Moyennant une adhésion de 5€, vous pouvez devenir membre de l'association MESSAGE.

Outre l'organisation de soirées étudiantes et après-midi jeux, elle propose la mise en place d'Actions Solidaires : collecte de vêtements ou matériels scolaires, mise en place de produits d'hygiène dans les toilettes.

L'association met également en place la vente de café et pâtisseries et diffuse régulièrement des offres d'emploi à destination des apprenants.

Les membres de l'association MESSAGE participent également au Conseil Etudiant, temps d'échange institutionnel sur la vie étudiante à l'IRTESS.

Des sweat-shirts au logo MESSAGE sont disponibles via le site : <https://nfgtyzsbwyf.typeform.com/to/qJDGH2we?typeform>

Alors venez les rencontrer au bureau 23, 2^e étage !



message.asso.irtess@gmail.com



MESSAGE-ASSOCIATION DES ETUDIANTS IRTESS DIJON



<https://www.tiktok.com/@messageirtessdijon>



<https://www.instagram.com/irtessmessage/p/CiVd2ekjoK8/>



IRTESS DE BOURGOGNE

2 rue du Professeur Marion-21000 DIJON

03 80 72 64 50

www.irtess.fr

SELECTION-ADMISSION/VIE ETUDIANTE

Laïla KELATI-lkelati@irtess.fr